

ANALYSE

Hétérogénéité des ménages face au coût du logement

L'indice des prix à la consommation (IPC) ne donne qu'une vision incomplète du coût du logement alors que celui-ci est au cœur des dépenses contraintes des ménages et influence donc fortement le pouvoir d'achat. Notamment, l'approche par les indices ne prend en compte que les loyers effectifs, de sorte que la hausse des prix de l'immobilier (et de la charge de la dette induite pour les propriétaires accédants) n'entre pas dans la mesure de l'inflation. Or, les trois principaux statuts d'occupation (locataire, propriétaire accédant et propriétaire non accédant) impliquent des dépenses de logement très différentes. Le locataire est sensible au prix des loyers, mais aussi, indirectement, au prix de l'immobilier, la location pouvant être une solution de remplacement à l'achat d'un logement. Le propriétaire accédant, dont la charge financière est la somme des remboursements d'emprunt et des charges, est sensible au prix de l'immobilier et aux conditions d'emprunt (durée, taux) mais seulement à un moment donné, celui de l'achat, donc dans une temporalité différente de celle du locataire. Enfin, le propriétaire non accédant, dégagé des remboursements d'emprunt, est largement insensibilisé au coût du logement dans la mesure où celui-ci se résume pour lui au paiement des charges.

Affiner le diagnostic concernant le coût du logement s'avère ainsi particulièrement nécessaire pour mieux prendre en compte l'hétérogénéité des situations liée au statut d'occupation. Plus largement, pour se loger, les ménages ne sont pas soumis au même effort financier selon leur âge, leur statut familial, leur niveau de revenu, leur lieu de résidence. Pour réaliser une analyse catégorielle des dépenses de logement, cette étude s'appuie sur deux indicateurs : la répartition des différentes catégories de ménages entre les trois principaux statuts d'occupation et leur taux d'effort net pour se loger (dépense de logement nette des aides rapportée au revenu par unité de consommation), à partir de l'enquête nationale sur le logement effectuée par l'INSEE. Cette note s'efforce de répondre à deux questions : à quel niveau ces indicateurs se situent-ils en 2002 (dernière enquête en date) ? quelles sont les tendances à l'œuvre depuis 1988 ?

En 2002, certaines catégories de ménages sont particulièrement sensibles aux dépenses de logement, en fonction de leurs revenus mais aussi en fonction de caractéristiques sociodémographiques

L'hétérogénéité des dépenses de logement est d'abord liée aux différences de statut d'occupation. L'accès à la propriété s'est globalement accru depuis 1988 (57 % des ménages étaient propriétaires de leur logement fin 2005, 56 % fin 2002, contre 53 % en 1988). D'après la dernière enquête logement, en date de 2002, la hausse de la part des propriétaires non accédants (ayant fini de rembourser leur logement) est particulièrement notable (35 % en 2002 contre 27 % en 1988). Mais cette diffusion a renforcé les clivages au sein de la population entre les catégories les plus sensibles aux dépenses de logement et celles qui le sont moins.

Les ménages les moins riches, les moins de 30 ans, les familles monoparentales et les Parisiens sont ainsi davantage locataires que la moyenne et donc particulièrement sensibles à l'évolution des loyers (cf. tableau 1). En effet, alors que la part de ménages locataires est de 38 % sur l'ensemble de la population en 2002, elle s'élève à 57 % dans le premier décile des revenus hors étudiants, 74 % chez les moins de 30 ans, 65 % chez les familles monoparentales et 56 % chez les Parisiens. Inversement, les dépenses de logement sont relativement faibles pour une grande partie **des ménages les plus riches et des ménages les plus âgés, compte tenu de la forte proportion de propriétaires non accédants dans ces catégories.**

L'analyse du taux d'effort net moyen par catégorie de ménages confirme ces lignes de partage. Le taux d'effort net moyen tous statuts d'occupation confondus, c'est-à-dire agrégeant les dépenses des propriétaires (accédants et non accédants), locataires et autres statuts pour chaque catégorie, s'échelonne en effet de 8 % à 19 % du revenu net des aides. **Les catégories majoritairement locataires enregistrent également les taux d'effort nets les plus hauts** : 18 % pour le premier décile de niveau de vie, 19 % pour les moins de 30 ans,

17 % pour les familles monoparentales et 18 % pour les Parisiens. Les catégories majoritairement propriétaires non accédants enregistrent les taux d'effort net les plus faibles.

Si l'on examine le taux d'effort net par statut d'occupation, on remarque des différences importantes d'effort financier, en particulier parmi les locataires. **Le cas des ménages à bas revenu est préoccupant car, dans cette catégorie, non seulement les locataires ont des dépenses de logement élevées, mais aussi les accédants à la propriété assument un taux d'effort particulièrement haut (33 %).** On remarque également que, parmi les locataires, les plus de 65 ans et les personnes seules enregistrent le taux d'effort le plus élevé de leur catégorie respective (22 % et 24 %). Le groupe des personnes seules ne dispose en effet que d'un seul revenu pour financer une surface de logement incompressible.

Tableau 1 : Répartition des ménages par statut d'occupation et taux d'effort net moyen global

Catégories de ménages	Répartition des ménages par statut d'occupation (en %)						Taux d'effort net moyen, tous statuts confondus (en %)	
	Propriétaires non accédants		Propriétaires accédants		Locataires			
	1988	2002	1988	2002	1988	2002	1988	2002
Âge de la personne de référence du ménage								
Moins 30 ans	2	2	11	10	72	74	17	19
Entre 30 et 40 ans	4	6	41	37	46	51	16	16
Entre 40 et 50 ans	13	20	48	40	32	35	13	13
Entre 50 et 65 ans	43	50	25	19	25	27	8	8
Plus de 65 ans	56	68	4	2	29	24	6	6
Composition du ménage								
Personne seule	31	34	7	8	46	47	13	15
Famille monoparentale	13	13	17	17	63	65	16	17
Couple sans enfant	45	57	18	13	30	26	8	8
Couple avec 1 enfant	16	24	39	35	37	36	13	12
Couple avec 2 enfants et plus	10	14	53	49	31	33	14	14
Localité								
Zone rurale	40	50	34	27	14	17	10	8
Ville < 20 000 habitants	29	40	29	24	34	31	11	10
Ville entre 20 000 et 100 000 habitants	23	31	24	17	47	47	11	11
Ville > 100 000 habitants	22	28	23	18	47	47	13	13
Agglomération parisienne	21	26	23	22	50	47	14	15
Paris <i>intra muros</i>	17	22	10	11	54	56	16	18
Déciles de niveau de vie (sans les étudiants)								
1	36	27	12	7	38	57	13	18
2	30	34	16	11	41	47	11	14
3	29	35	19	15	42	43	12	14
4	28	35	24	18	39	41	13	14
5	25	35	26	23	41	38	13	14
6	25	35	28	25	39	35	13	13
7	24	36	32	27	37	33	13	12
8	25	37	35	29	34	30	12	12
9	25	41	38	29	31	27	12	11
10	30	44	36	31	29	22	10	8
Ensemble des ménages	27	35	26	21	37	38	12	12

Clé de lecture : en 1988, 36 % des ménages du premier décile de niveau de vie, hors ménages étudiants, étaient propriétaires non accédants de leur logement, contre 27 % en 2002. Le taux d'effort net moyen de l'ensemble des ménages du premier décile, tous statuts d'occupation confondus, était de 13 % en 1988 contre 18 % en 2002.

Note : quatre statuts d'occupation sont pris en compte pour le calcul des pourcentages de répartition des ménages par statut d'occupation (propriétaires non accédants, propriétaires accédants, locataires et autres statuts atypiques). Seuls les trois premiers figurent dans ce tableau, les « autres statuts » concernant une très faible part des ménages.

Source : INSEE, Enquête Nationale sur le Logement, calculs de l'auteur.

Les taux d'effort nets masquent cependant une très forte dépendance aux aides au logement pour les ménages locataires à bas revenus. Les aides au logement couvrent plus de la moitié (53 %) des loyers des ménages du premier décile en 2002, 37 % de ceux du deuxième décile et près du quart pour le troisième décile. Les familles monoparentales sont également extrêmement soutenues puisque 72 % d'entre elles bénéficient d'aides à la location, à hauteur de 36 % de leur loyer. Malgré ce soutien marqué, ces ménages présentent les taux d'effort nets les plus élevés de leurs catégories, ce qui souligne leur vulnérabilité à la hausse du prix du logement. Les

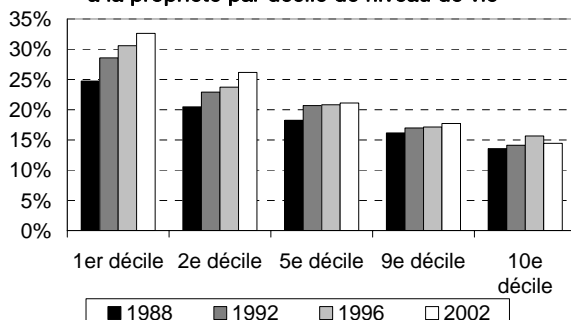
aides à l'accèsion à la propriété, qui peuvent prendre des formes indirectes, sont plus difficiles à évaluer par l'enquête (car il est difficile d'évaluer le montant des subventions distribuées sous forme de prêts aidés). Leur part dans la charge financière brute semble néanmoins très inférieure à celle des aides à la location.

Entre 1988 et 2002, les contrastes entre ces différentes catégories de ménages se sont accentués avec une prédominance de l'effet revenu

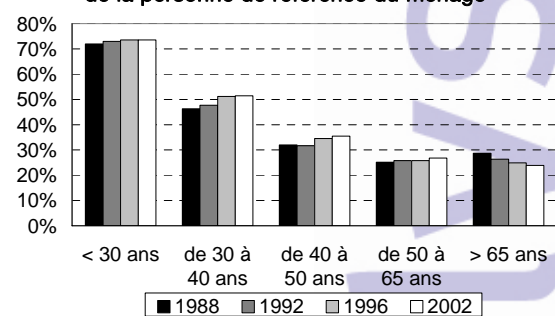
Les écarts constatés se sont accrus entre 1988 et 2002. Les catégories qui étaient déjà particulièrement sensibles aux dépenses de logement en 1988 ont subi une hausse de la part de ce poste dans leur budget alors que les ménages les moins exposés le sont en général toujours aussi peu à la fin de la période.

Au sein de chaque catégorie sociodémographique identifiée dans cette note, les accédants à la propriété sont en moyenne de moins en moins nombreux et de plus en plus riches que les ménages locataires. Entre 1988 et 2002, les ménages les plus aisés sont devenus plus fréquemment propriétaires de leur logement (75 % du 10^e décile en 2002 contre 66 % en 1988). *A contrario*, les ménages les moins aisés se sont davantage tournés vers la location (57 % du premier décile en 2002 contre 38 % en 1988). En outre, le taux d'effort net des ménages du 10^e décile locataires ou propriétaires accédants n'a pas changé sur la période (14 %) alors que celui des accédants à la propriété des premiers déciles a fortement augmenté (de 25 % à 33 % pour le premier), comme le montre le graphique 1. Le taux d'effort des locataires les plus pauvres a augmenté dans une moindre mesure grâce à l'augmentation des aides au logement.

Graphique 1 : Taux d'effort net moyen des accédants à la propriété par décile de niveau de vie



Graphique 2 : Part des locataires par âge de la personne de référence du ménage



Source : INSEE, Enquête Nationale sur le Logement, calculs de l'auteur.

L'approche par âge coïncide avec les résultats des enquêtes de patrimoine : d'une part, la génération des « baby boomers » semble avoir bénéficié de conditions plus favorables pour constituer un patrimoine que les générations suivantes¹ ; d'autre part, les jeunes entrent aujourd'hui plus tardivement dans la vie active et l'héritage intervient à un âge plus avancé, différant dans le temps la constitution d'un patrimoine. Ce phénomène renforce les écarts apparents entre générations. De fait, entre 1988 et 2002, la proportion de jeunes propriétaires de leur logement a diminué, accroissant mécaniquement la proportion de jeunes locataires (voir graphique 2). Cette tendance s'est appliquée également aux 30-40 ans, qui sont locataires pour 51 % d'entre eux en 2002 contre 46 % en 1988. Inversement, les ménages plus âgés, notamment les plus de 65 ans, sont plus fréquemment propriétaires en 2002 (71 %) qu'en 1988 (54 %). **Les jeunes sont ainsi particulièrement sensibles à l'évolution des prix immobiliers, qui les aurait détournés sur la période de l'accèsion à la propriété.** Cette différenciation des sensibilités au coût du logement se dégage de manière frappante de l'évolution du pourcentage de propriétaires non accédants (c'est-à-dire ayant fini de financer l'achat de leur logement) sur la période : il stagne parmi les jeunes classes d'âge, alors qu'il augmente régulièrement chez les classes plus âgées. En niveau, un net décrochage s'observe au-delà de 50 ans, âge à partir duquel les propriétaires non accédants représentent plus de 50 % des ménages alors qu'ils sont moins de 20 % en deçà. Ainsi, **une part croissante des plus de 50 ans n'est plus sensible au problème du coût du logement alors que les moins de 50 ans y restent exposés dans leur vaste majorité.**

Certaines catégories de ménages apparaissent donc très fragilisées face aux dépenses de logement : non seulement elles ont de plus en plus de mal à devenir propriétaires, mais encore le poids du loyer dans leur revenu est croissant. Entre 1988 et 2002, les aides au logement se sont ainsi réorientées vers les locataires, et ont davantage concerné, pour des montants supérieurs, les ménages pauvres (53 % du loyer brut du premier décile est couvert par les aides en 2002 contre 45 % en 1988), les jeunes et les familles monoparentales. La montée en puissance des aides pour les bas revenus a eu un impact ambigu puisqu'elle a pu encourager la hausse des loyers².

¹ Cordier M., Houdré C et Rougerie C. « Les inégalités de patrimoine des ménages entre 1992 et 2004 », *Les revenus et le patrimoine des ménages – Édition 2006*, Insee.

² Voir Fack G. (2005) « Pourquoi les ménages à bas revenus paient-ils des loyers de plus en plus élevés ? L'incidence des aides au logement en France, 1973 – 2002 », *Économie et Statistique*, 381-382.

Enfin, le coût d'accèsion à la propriété a d'autant plus augmenté que la ville était grande et les loyers ont crû davantage dans les petites communes. Face à cette dichotomie, **le cas de Paris est atypique** et montre l'impact des fortes fluctuations des prix immobiliers sur le coût du logement. Les taux d'effort de logement des Parisiens sont en effet plus élevés que sur le reste du territoire, se montant en 2002 à 22 % pour les accédants à la propriété et 23 % pour les locataires. Le coût de l'accèsion à la propriété, très sensible au prix du logement, s'y est fortement apprécié sous l'effet de la bulle immobilière de la fin des années 1980 et a ensuite diminué en 2002.

En définitive, les dépenses de logement sont fortement hétérogènes selon les différentes catégories de ménages. Deux phénomènes généraux se dégagent : la plus forte augmentation du taux d'effort pour les locataires par rapport à celui des accédants à la propriété, lié essentiellement à une croissance plus forte des revenus pour les seconds, et l'accentuation des divergences de sensibilité au coût du logement entre les revenus les plus élevés et les plus bas. **L'accèsion à la propriété intervient plus tardivement et est réservé aux revenus les plus élevés au sein de chaque catégorie.** Certaines catégories de ménages apparaissent de plus en plus contraintes par le coût du logement : les plus pauvres, les jeunes, les familles monoparentales et les Parisiens.

Pour enrichir la compréhension des facteurs de modification de l'exposition de certaines catégories de ménages aux dépenses de logement, des analyses complémentaires sur le comportement des accédants à la propriété (coût du crédit, durée du prêt, prix du logement), l'évolution de la qualité des logements sur la période (taille, confort...), et l'évolution des loyers dans le secteur social et le secteur privé paraissent constituer des pistes intéressantes.

> *Bertille Delaveau et Gabrielle Fack, Département Affaires Économiques et Financières*

Annexe méthodologique

Notre étude se fonde sur les données issues de l'enquête nationale sur le logement. Cette enquête, réalisée tous les 4 à 5 ans (nous exploitons les 4 dernières : 1988, 1992, 1996, 2002), permet de décrire les conditions de logement des ménages et les caractéristiques de ces derniers. Les ménages ne sont pas les mêmes d'une enquête à l'autre, mais le grand nombre de foyers interrogés à chaque enquête (entre 25 000 et 40 000 selon les années) permet de reconstituer l'évolution de la consommation de logement pour différents groupes de ménages.

Le revenu pris en compte pour définir les déciles de niveau de vie est le revenu par unité de consommation (UC) qui rapporte le revenu du ménage à sa taille. Il résulte du ratio entre le revenu annuel global déclaré par le ménage sans déficit foncier, correspondant aux revenus avant impôts déclarés par le ménage (les aides au logement et les revenus exceptionnels en sont exclus), et le nombre d'UC du ménage telles que définies par l'échelle d'équivalence de l'OCDE (on compte 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 pour les adultes suivants et 0,3 pour chaque enfant du ménage, un adulte étant défini comme une personne de 14 ans ou plus).

La population retenue pour définir les déciles de niveau de vie exclut les ménages étudiants. En effet, ces ménages ont plus que doublé en nombre entre 1988 et 2002 et se concentrent essentiellement sur le 1^{er} décile de niveau de vie (en 2002, 14 % des ménages du 1^{er} décile sont étudiants) alors que leur situation face au logement n'est pas de la même nature que celle des ménages pauvres (état transitoire, soutien des parents non déclaré...).

Notre étude se focalise sur 3 indicateurs :

Le statut d'occupation des ménages définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur résidence principale. Nous nous référons ici uniquement aux statuts de propriétaire et de locataire :

- le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété (c'est-à-dire n'ayant pas fini de rembourser un prêt contracté pour l'achat ou la construction de leur logement) ;
- le statut de locataire, sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer quel que soit le type de logement qu'ils occupent.

La charge financière est le coût annuel relatif au droit d'occupation de la résidence principale supporté par le ménage.

La charge financière brute est égale, pour les accédants, au montant total des remboursements effectués au cours des douze derniers mois au titre des prêts contractés pour l'achat de leur résidence principale. Pour les locataires, il s'agit du loyer annuel acquitté au titre de l'occupation de la résidence principale.

La charge financière nette est obtenue en soustrayant le montant annuel d'aide au logement éventuellement perçue par le ménage à la charge financière brute. Lorsque le montant de l'aide est supérieur à la charge financière brute, on considère que la charge financière nette est nulle.

Dans sa définition la plus restreinte, la charge financière n'inclut pas les charges (lorsqu'elles sont isolables du loyer). Cependant, nous présentons les résultats pour la charge financière incluant les charges locatives et de copropriété, pour avoir des chiffres comparables avec ceux des enquêtes budget des familles.

Le taux d'effort des ménages est égal au rapport entre la dépense en logement d'un ménage (la charge financière) et son revenu. Le taux d'effort est dit « net » si l'aide au logement perçue par le ménage est défalquée de la dépense de logement. Cet indicateur permet de mesurer le poids de la dépense liée à l'occupation du logement sur le budget des ménages. Pour calculer le taux d'effort des ménages, nous calculons la charge financière moyenne du logement et le revenu moyen par catégorie et nous prenons le rapport des deux. En effet, calculer le ratio individuellement puis faire la moyenne rend la valeur très sensible aux valeurs extrêmes. Cela poserait en particulier un problème pour les ménages à bas revenus³.

³ Voir Driant J.-C. & Rieg C. (2004), « Les conditions de logement des ménages à bas revenus », *Insee Première*, 950.

BRÈVES

Union européenne

> UNE SOLUTION POUR TENIR LE CALENDRIER DU PROJET DE CONSTITUTION

L'ambassadeur allemand auprès de l'Union européenne, Wilhelm Schönfelder, a évoqué le 6 décembre à l'European Policy Centre de Bruxelles une solution « personnelle » pour aboutir à l'adoption d'une Constitution à l'horizon de mi-2009. Il faut s'écarter selon lui de la « machinerie bruxelloise » et de la formule de la Convention. Il propose donc que l'Allemagne envoie **deux « sherpas », un représentant de la Chancellerie et un du ministère des Affaires étrangères dans toutes les capitales de l'Union européenne pour sonder les autorités nationales**. L'Allemagne devrait ensuite rédiger un rapport en trois points : 1/ analyse de la situation « en crise » dans les États membres, 2 / focus sur les problèmes de fond, 3 / propositions procédurales et de calendrier. Toutefois, la difficulté d'identifier, selon lui, les interlocuteurs français, britanniques mais également hongrois et tchèques (élections à venir et coalitions en train de se former) ajoutera à la complexité de l'exercice. W. Schönfelder propose également la tenue d'une conférence intergouvernementale technique de courte durée sous présidence portugaise (2^e semestre 2007). Les États membres auraient alors un an pour ratifier le nouveau projet.

> *M.-C. M.*

> RESSOURCES PROPRES DE L'UE : LES PARLEMENTS NATIONAUX ET EUROPÉEN PRÉPARENT LE RÉEXAMEN DE 2008-2009

Des représentants des parlements nationaux et européen se sont réunis à Bruxelles les 4 et 5 décembre pour préparer leur contribution au processus de réexamen du cadre financier de l'UE, qui devrait débiter en 2008. Cette réflexion commune s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'Accord Interinstitutionnel sur le budget de l'UE du 17 mai 2006, qui prévoit l'association du Parlement européen « à tous les stades de la procédure de réexamen ». Elle illustre aussi **la mobilisation plus active des parlements nationaux**, que le Parlement européen a souhaité associer aux travaux sur la réforme du mode de financement de l'UE. Cette première réunion conjointe a notamment permis de constater que **l'idée d'une taxe européenne bénéficie d'un faible soutien des parlementaires nationaux et européens**. Les objections exprimées sont à la fois politiques (caractère impopulaire) et techniques : problème d'équité entre États, imprévisibilité des ressources pour l'UE, poids sur l'activité économique. L'idée d'une taxe additionnelle aux taxes nationales combinant deux volets (TVA et CO₂ par exemple) a cependant été évoquée comme solution possible. Cette réflexion interparlementaire est appelée à se poursuivre, le Parlement européen prévoyant d'adopter en mars 2007 un rapport d'initiative sur les ressources de l'UE.

<http://www.futureofeuropa.eu/parl.europa.eu/future/webdav/site/event2/shared/import/Home/BackgroundNote1/RessourcesFR.pdf> ; http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/034-929-338-12-49-905-20061204IPR00920-04-12-2006-2006-false/default_fr.htm

> *Y. B.*

> L'UNION EUROPÉENNE SE PENCHE SUR LA COHÉSION SOCIALE

L'Union européenne a adopté le 5 décembre son nouveau programme intégré pour l'emploi et la solidarité sociale, PROGRESS. Celui-ci entérine une nouvelle manière d'envisager les questions sociales dans des sociétés européennes fragmentées. En effet, PROGRESS regroupe les programmes d'action communautaires destinés à favoriser l'intégration sociale, améliorer les conditions de travail, lutter contre la discrimination et promouvoir l'égalité hommes-femmes. Il fait également partie intégrante de la stratégie de Lisbonne qui a vocation à aider les États membres à remplir leurs objectifs de croissance et d'emploi. C'est enfin un instrument d'appropriation par les gouvernements mais surtout par les sociétés civiles européennes (syndicats, associations) des objectifs de cohésion sociale par le biais notamment de campagnes de sensibilisation et d'activités d'apprentissage mutuel. **Mais, doté de plus de 700 millions d'euros pour 2007-2013, ce programme en faveur de la cohésion sociale pèse encore peu par rapport aux classiques stratégies d'emploi, propres au fonds social européen doté de 70 milliards d'euros.**

http://ec.europa.eu/employment_social/progress/index_fr.html

> *C. J.*

> STRATÉGIE MARINE, TOUJOURS PLUS D'INTÉGRATION ?

Le Parlement européen a massivement approuvé le 14 novembre le rapport de la Française Marie-Noëlle Lienemann sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (directive dite « Stratégie pour le milieu marin »). Cette proposition, déjà adoptée le 24 octobre 2005 par la Commission, est l'une des sept stratégies thématiques du 6^e programme d'action pour l'environnement de l'Union. Le Parlement a tenu à raccourcir les délais de mise en œuvre et d'atteinte des résultats de cette stratégie, et a renforcé les orientations de protection écologique du milieu marin, notamment sur les aires marines protégées. Cette stratégie est par ailleurs retenue comme le pilier environnemental de la politique intégrée prônée par le livre Vert pour une politique maritime de l'Union. **Les politiques recherchant une meilleure intégration s'interpénètrent donc mais avec des agendas différents.** En effet, les propositions du livre Vert sont seulement en cours de consultation : il faudra veiller à ce que l'intégration soit harmonieuse.

> J.-L. P.

International

> INDE : RELEVER LE DÉFI DES DISPARITÉS RÉGIONALES GRÂCE À LA MÉTHODE OUVERTE DE COORDINATION

La moyenne d'âge de la population indienne est de 24 ans (contre 30 ans en Chine, 38 ans en Europe et 41 ans au Japon) et l'espérance de vie inférieure à 65 ans. Les projections d'évolution de la population font entrevoir une fenêtre d'opportunité pour un développement économique appuyé sur une forte progression de la population en âge de travailler. Cependant, au-delà du poids de l'Inde dans les échanges de services, sa place dans l'économie globale va dépendre aussi de sa capacité à se développer en dépit d'équilibres régionaux instables. L'accélération de la croissance accentue pour le moment les disparités régionales. **Dans un pays de 1,1 milliard d'habitants, répartis sur un territoire aussi grand que l'Europe, qui est une démocratie fédérale comptant 28 États et 7 territoires, le gouvernement central a peu de pouvoir pour mettre en œuvre directement des politiques d'emploi et de cohésion sociale appropriées.** Aussi, les méthodes européennes de *soft government*, notamment la méthode ouverte de coordination, rencontrent-elles un certain écho auprès du ministère du Travail et de l'Emploi à New Delhi. Mais si les objectifs peuvent être définis, au niveau central, de façon relativement consensuelle, les indicateurs permettant l'évaluation des résultats obtenus seront plus difficiles à mettre en place.

> Y. C.

> ÉTATS-UNIS : PEUT-ON RECOURIR AUX PROBABILITÉS POUR LUTTER CONTRE L'HOMICIDE ?

Richard Berk, statisticien et criminologue à l'université de Pennsylvanie (États-Unis), travaille au développement d'un logiciel permettant le calcul de la probabilité pour un délinquant déjà identifié de commettre à l'avenir un homicide. Pour l'évaluation de la disposition au meurtre, le logiciel comporterait entre 30 à 40 variables (l'âge, le sexe, le comportement violent dès la petite enfance, etc.), renseignées à partir d'une fiche biographique résumant le passé du délinquant. Une fois la liste analysée par le programme, le logiciel donnerait un résultat qui évaluerait la probabilité de devenir un meurtrier. Le logiciel devrait entrer en test au printemps prochain dans le Département de probation de Philadelphie. Son objectif : faciliter un meilleur tri des jeunes délinquants afin de permettre aux juges de concentrer leurs efforts sur les cas censés être les plus dangereux. Le recours à ce type d'outil soulève la question de l'usage des probabilités dans une perspective de prédictibilité des phénomènes, concernant des personnes et dans le cas d'une probabilité aussi restreinte (environ 1 % des délinquants fichés passeraient à l'acte). Il laisse également ouvert le débat sur la prévention primaire : que peut être le suivi d'une population cible ainsi définie et les mesures de prévention à adopter ?

(Sources : *The Philadelphia Inquirer*, « Software used to predict who might kill », 3 décembre 2006 ; http://www.crim.upenn.edu/faculty_berk.htm)

> N. B. & M. B

France

> INFLATION ET APPRÉCIATION DE L'EFFET QUALITÉ

Relayant l'inquiétude croissante des consommateurs pour leur pouvoir d'achat révélée par les enquêtes d'opinion, les organisations de consommateurs mettent en cause « l'inflation masquée » : en d'autres termes, les hausses de prix affectant de nouveaux produits qui ne diffèrent des précédents produits installés en rayon que par des modifications plus ou moins étendues : c'est l'« effet qualité », pour reprendre la terminologie de l'Insee, qui résulte de changements de packaging, mais aussi d'innovations technologiques plus ou moins importantes. **Cette inflation masquée, révèle AC Nielsen Panel International** (qui procède à un relevé mensuel de 20 millions de prix, sur l'ensemble de l'assortiment - marques nationales, marques de distributeurs, premiers prix - de plusieurs milliers de magasins de grandes surfaces à dominante alimentaire), **est évaluée à 6,9 % entre 2005 et 2006 contre 2,7 % entre 2005 et 2004**. Si cette estimation est exacte, et rapportée au taux de renouvellement de l'offre (21,4 % de l'assortiment dans les magasins ont changé entre 2006 et 2005), il y aurait lieu de se pencher plus sérieusement sur le phénomène et son impact sur les prix.

(Source : « Les pièges de l'inflation masquée », LSA, AC Nielsen Panel International : http://www.lsa.fr/article/page_article.cfm?idoc=48386&navartech=1&id_site_rech=16&maxrow=0&home=home_dossiers ; http://www.lsa.fr/article/page_article.cfm?idoc=32505)

> G. A.

Rapports, études

> LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DES TRAVAILLEURS AU SEIN DE L'UE POURRAIT PROGRESSER DANS LES CINQ PROCHAINES ANNÉES

La Fondation européenne de Dublin vient de publier une étude présentant le bilan et les perspectives de la mobilité des travailleurs au sein de l'UE. Exploitant les données de l'enquête Eurobaromètre sur la mobilité des Européens (septembre 2005), elle constate que seuls 4 % des Européens ont eu une mobilité intra-européenne au cours de leur vie avec des différences sensibles par pays : l'Irlande (15 %) et le Luxembourg (14 %) présentent les scores les plus élevés, tandis que les nouveaux pays membres de l'UE présentent tous des résultats inférieurs à cette moyenne de 4 %, à l'exception de Chypre (9 %). Côté perspectives, l'étude souligne que **les « intentions de mobilité » des Européens pour les 5 prochaines années progressent par rapport à 2001, aussi bien dans les anciens pays membres (de 1,7 % à 2,7 %) que chez les nouveaux (de 1,6 % à 5,1 %)**. Les trois Pays Baltes et la Pologne se distinguent particulièrement, avec des intentions de mobilité dépassant les 7 %. L'étude précise que 75 % des migrants potentiels issus de ces quatre pays ont moins de 35 ans, qu'un tiers d'entre eux sont très éduqués et un autre tiers en cours d'études supérieures. Si elle pointe les risques de « fuite » ou de « capture » des cerveaux, elle souligne aussi que nombre d'éléments empêchent traditionnellement les intentions de mobilité de se concrétiser, au premier rang desquels le souhait de préserver ses relations familiales et sociales et les obstacles linguistiques et culturels.

<http://www.eurofound.eu.int/pubdocs/2006/59/en/1/ef0659en.pdf>

> Y. B.

> UNE SOLUTION ALTERNATIVE AU PROCESSUS D'ADHÉSION

Cette note de la Fondation Robert Schuman, présentée le 6 décembre à la Maison de la Recherche par ses auteurs, a l'originalité de traduire une position commune d'un groupe de travail européen et pluridisciplinaire sur la nécessité d'une solution alternative aux processus d'adhésion. Plutôt que de procéder par élargissements successifs, la note propose de retenir le concept de partenariat privilégié, fort développé outre-Rhin mais peu connu en France. Un tel partenariat permettrait de rendre communes certaines politiques et de mener des coopérations stratégiques (politiques étrangère et de défense) sans aller jusqu'à l'adhésion. **La réflexion part non des interrogations sur l'état de préparation des pays candidats à l'élargissement, mais de la capacité de l'UE à intégrer de nouveaux États membres tout en préservant ses trois missions fondamentales qui sont la croissance, la stabilité et la cohésion sociale**. Selon les auteurs, l'UE n'est actuellement pas prête, ni politiquement ni économiquement à intégrer de nouveaux États membres, au-delà de la Bulgarie et la Roumanie, sans changer profondément de nature. Ainsi, dans le cas de l'adhésion de la Turquie, le maintien de la politique régionale européenne nécessiterait une augmentation budgétaire d'environ 5 milliards d'euros ou le renoncement aux aides par les anciens 15 États membres. À défaut d'acceptation de cet effort de solidarité, il

ne resterait que la disparition des politiques communes comme variable d'ajustement, solution avancée par certains analystes, mais à laquelle s'opposent fermement les auteurs.

(Source : Carlo Altomonte, Pierre Defraigne, Lucas Delattre, Sylvie Goulard, Karl-Théodor Freiherr zu Guttenberg et Rudolf Scharping : « Le partenariat privilégié : alternative à l'adhésion. », Fondation Robert Schuman, 6 décembre 2006 : <http://www.robert-schuman.org/notes/note38.htm>)

> L. H.

> **L'ABSENCE DE RISQUE ACCRU DE CANCER POUR LES UTILISATEURS DE TÉLÉPHONES CELLULAIRES SEMBLE SE CONFIRMER**

Les effets sur la santé du rayonnement électromagnétique des téléphones cellulaires font encore l'objet de controverses dans le monde scientifique. Certaines études ont soulevé des interrogations et alimenté les craintes collectives, de sorte qu'aucun scientifique n'ose aujourd'hui affirmer le caractère tout sécuritaire du téléphone portable. Une recherche récente de la Société danoise de lutte contre le cancer, **la plus importante menée jusqu'à présent dans le monde (plus de 400 000 personnes suivies, propriétaires de cellulaires depuis parfois plus de 20 ans)**, confirme une position partagée par de plus en plus d'organismes de santé de référence. Les risques de contracter un cancer, une leucémie ou une tumeur au cerveau ne seraient pas plus élevés à court et à long termes pour les utilisateurs de portables que pour l'ensemble de la population. Une nouvelle plutôt rassurante pour les deux milliards de personnes susceptibles d'être concernées. Un bémol néanmoins : les chercheurs danois n'ont pas pu différencier les utilisateurs fréquents de ceux occasionnels. L'OMS et le Centre international de recherche sur le Cancer prévoient de se prononcer sur cette question en 2007 après une analyse de l'ensemble des études.

> L. D.

Rédacteurs des brèves : Gilles Arnaud (DAEF), Nathalie Bassaler (RG), Yves Bertoncini (DAEF), Marine Boisson (DQS), Yves Chassard (DTEF), Laetitia Delannoy (DQS), Lisa Heldwein (DIS), Cécile Jolly (DTEF), Marie-Cécile Milliat (DIS), Jean-Luc Pujol (DRTDD)

Directrice de la publication :
Sophie Boissard, directrice générale

Directeur éditorial :
Bruno Hérault, rapporteur général

*Rédactrice en chef et responsable
de la cellule de veille :*
Nathalie Bassaler, chargée de mission

Pour consulter les archives
de la Note de Veille
en version électronique :
[http://www.strategie.gouv.fr/
rubrique.php3?id_rubrique=12](http://www.strategie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=12)

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 45 56 51 00
Site internet :
www.strategie.gouv.fr

